

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION (CGA)



The logo for eRÉSA features a stylized lowercase 'e' in a magenta circle, followed by the word 'RÉSA' in a bold, magenta, sans-serif font.

VENDRE EN LIGNE & PERFORMER
EN PAYS DE LA LOIRE

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. Définitions	4
3. Valeur et application	5
4. Modifications des CGA	6
5. Conditions d'inscription aux Services	6
5.1. Conditions d'adhésion	6
5.2. Validation de l'inscription du Vendeur	7
5.3. Modification des informations du Vendeurs	7
6. Limitation d'accès à la Place de Marché	8
7. Durée de l'inscription – Résiliation / Fermeture du Compte du Vendeur	8
7.1. Durée de l'inscription	8
7.2. Résiliation pour convenance	8
7.3. Résiliation pour faute	8
7.4. Conséquences de la résiliation de l'inscription du Vendeur :	9
8. Obligations de Solutions&co	9
8.1. Relation Contractuelle Vendeur – Agence Régionale	9
8.2. Relation Contractuelle Vendeur – Acheteur	9
8.3. Propriété des stocks	10
9. Engagements du Vendeur	10
9.1. Engagements généraux	10
9.2. Identifiant / Mot de passe	11
9.3. Conditions de vente équivalentes à celles mises en œuvre dans le cadre du réseau de distribution du Vendeur :	11
9.4. Traitement des commandes	11
9.5. Utilisation de la PLACE DE MARCHÉ	12
9.6. Informations sur les Produits	12
9.7. Produits interdits	13
9.8. Disponibilité des Produits mis en vente	13
9.9. Indication du prix de vente du Produit	13
9.10. Paiement par l'Acheteur	14
9.11. Garantie du Vendeur	14
9.12. Catégories de produits	14
9.13. Evaluation par les Acheteurs	14

10. Propriété intellectuelle	15
10.1. Propriété intellectuelle de Solutions&co	15
10.2. Propriété intellectuelle du Vendeur	15
10.3. Droits concédés à Solutions&co par le Vendeur	15
11. Paiement	15
11.1. Paiement du Produit par l'Acheteur	15
11.2. Sommes dues à Solutions&co	16
12. Garanties du Vendeur	16
12.1. Contre les actions de tiers autres que les Acheteurs	16
12.2. Contre les actions de tiers ayant la qualité d'Acheteurs	16
13. Responsabilité	17
13.1. Limite générale de responsabilité	17
13.2. Force majeure	17
13.3. Cas spécifiques de limitations de responsabilité	17
14. Dépendance économique	18
15. Protection des données personnelles	18
15.1. Données personnelles des Vendeurs	18
15.2. Données personnelles des Acheteurs	19
16. Dispositions finales	19
16.1. Indépendance	19
16.2. Non dénigrement	19
16.3. Litige	19
16.4. Dissociation	20
16.5. Force majeure	20
16.6. Notifications	20
16.7. Convention sur la preuve	20
17. ANNEXES	20

1. PREAMBULE

En décembre 2016, la Région des Pays de la Loire a voté son « *Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2016-2020* » dont l'une des orientations stratégiques est d'accompagner les professionnels dans leur commercialisation et leur distribution en favorisant la réservation directe. Le deuxième enjeu est de répondre à l'attente des clients internautes et d'éviter une rupture dans leur processus d'achat en ligne.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'une solution régionale de vente en ligne, baptisée eRESA, qui s'appuie sur la solution technologique « Open System/Open Expériences », éditée par la société Alliance Réseaux. Voir ce que comprend la solution en annexe 2.

Solutions&co, l'agence de développement économique des Pays de la Loire, est chargée de coordonner la mise en œuvre du projet en collaboration avec les agences départementales du tourisme et la Fédération régionale des Offices de tourisme.

Le présent Contrat fixe les conditions d'utilisation de la solution eRESA en Pays de la Loire, hors professionnels du tourisme de Vendée pour lesquels l'organisation est différente.

Dans ce cadre, Solutions&co n'est partie contractante à aucun contrat final (contrat de vente ou contrat de prestation de services) conclu entre, d'une part, le Vendeur et, d'autre part, tout Acheteur, par le biais des sites Internet sur lequel les Produits du Vendeur sont proposés à la vente aux Acheteurs (Place de Marché).

La Place de Marché pourra être rendue accessible par le biais d'un site Internet vitrine animé au niveau régional par Solutions&co, et/ou sur un site Internet vitrine animé au niveau départemental par l'une des Agences Départementales ou encore sur un site Internet vitrine d'un office de tourisme ou autour d'une thématique donnée.

Solutions&co ne fait :

- en tant que prestataire technique, que mettre à disposition eRESA et la Place de Marché, accessible sur le réseau Internet
- en tant que mandataire du Prestataire de Service de Paiement, qu'accomplir les actions nécessaires au fonctionnement de la solution de maniement de fonds intégrée à la Place de Marché.

Solutions&co n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs sur la Place de Marché ni responsable du bon fonctionnement de la solution de maniement de fonds opérée par le Prestataire de Service de Paiement.

2. Définitions

« **Acheteurs** » désigne toute personne physique ou morale commandant un Produit au Vendeur en vue de se le faire livrer ou d'être exécuté sur le Territoire.

« **Solutions&co** » désigne la Société publique régionale des Pays de la Loire dont les bureaux sont situés au 7 rue du Général de Bollardière – CS 80221 – 44202 NANTES cedex 2.

« **Agence départementale** » désigne l'Agence Départementale du Tourisme ou le Comité Départemental du Tourisme dont dépend territorialement le Vendeur.

« **Alliance Réseaux** » désigne la société qui développe la solution Open System/Open Expériences. Installée à Saint Jean de Maurienne, elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil en systèmes et logiciels informatiques.

« **API** » désigne un mode de connexion qui permet de synchroniser les stocks d'une solution de commercialisation avec laquelle il n'y a pas de passerelle compatible.

« **Compte Vendeur** » désigne les informations du Vendeur sur la Place de Marché, accessible via l'interface Open System/Open Expériences.

« **Conditions Générales d'Adhésion** » ou les « **CGA** » désignent les présentes conditions générales d'adhésion de fourniture des services de la plateforme Place de Marché et ses annexes.

« **Conditions Particulières** » désigne l'éventuel document contractuel complétant les CGA signées entre le Vendeur et Solutions&co, et prévoyant les dispositions spécifiques à leurs relations dans le cadre de l'usage de la Place de Marché.

« **Conditions Générales de Vente** » ou les « **CGV** » désignent les conditions générales de vente propres au Vendeur et ayant vocation à encadrer la vente des Produits sur la Place de Marché entre le Vendeur et les Acheteurs.

« **Contrat** » désigne ensemble le formulaire d'abonnement, les Conditions Générales d'Adhésion, et les Conditions Particulières.

« **Charte Qualité** » désigne la charte qualité appliquée au sein du réseau eSPRIT.

« **eRESA** » désigne la solution régionale de vente en ligne (les outils de gestion de planning, la place de marché...)

« **Passerelle** » désigne un connecteur qui permet de faire remonter l'offre disponible. Totalement intégrée, la passerelle permet à l'internaute de rester sur un même site Internet, du début de sa consultation jusqu'à son acte d'achat final, dans un tunnel de réservation rassurant et uniforme.

« **Prestataire de Service de Paiement** » désigne la société One Shot Pay ou tout autre prestataire de service de paiement homologué qui pourrait lui être substitué en cours d'exécution du Contrat.

« **Identifiants** » désigne le login ainsi que le mot de passe permettant l'accès du Vendeur à son interface Open System/Open Expériences.

« **Open System/Open Expériences** » désigne la solution de commercialisation en ligne développée par la société Alliance Réseaux. Elle propose des outils de gestion de planning et de stocks personnalisés : Open Billet, Open Pro Chambres, Open Pro Meublés, Open Boutique...

« **Place de Marché** » désigne tout site internet vitrine fonctionnant grâce aux Services proposés par Solutions&co et sur lequel les Produits du Vendeur sont proposés à la vente aux Acheteurs. Il peut s'agir indifféremment d'un site internet vitrine de Solutions&co et/ou d'une des Agences départementales du tourisme et/ou d'un des Offices de Tourisme.

« **Produit** » désigne tout bien ou service licite sur le Territoire et autorisé aux termes du présent contrat et mis en vente sur Place de Marché.

« **Produits interdits** » : signifie les Produits en dehors de la thématique de la Place de Marché, contraires aux bonnes mœurs ou non autorisés en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles. Il s'agit notamment des Produits qui constitueraient des produits contrefaisants au sens du Code de la propriété intellectuelle ou qui seraient vendus en violation de réseaux de distribution sélective ou exclusive.

« **Services** » désigne l'ensemble des services techniques et humains assurés par la Place de Marché.

« **Territoire** » désigne le territoire adressé par la Place de Marché en termes de communication, de référencement, de conformité légale et de livraison à savoir le monde.

3. Valeur et application

Les présentes CGA ont pour objet de régir les rapports juridiques entre Solutions&co et le Vendeur au titre de l'utilisation des Services de la Place de Marché et de la commercialisation par ce dernier de ses Produits par l'intermédiaire de la Place de Marché.

Le Vendeur s'engage de manière générale à respecter les règles stipulées dans les présentes Conditions Générales d'Adhésion ainsi que toutes autres instructions publiées sur la Place de Marché à l'attention des Vendeurs. Il s'engage également à respecter et honorer les engagements pris dans ses Conditions Générales de Vente à l'égard des Acheteurs.

Si le Vendeur n'accepte pas les présentes Conditions Générales d'Adhésion, il ne pourra pas utiliser les Services de la Place de Marché.

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion entrent en vigueur à compter de leur conclusion, sous réserve de la validation de l'inscription du Vendeur par Solutions&co, et sont applicables jusqu'à leur résiliation des présentes.

4. Modifications des CGA

Solutions&co se réserve la faculté d'apporter des modifications aux présentes Conditions Générales d'Adhésion. Le Vendeur sera informé de telles modifications par un e-mail envoyé par Solutions&co sur l'adresse électronique indiquée en tête des présentes au moins trente (30) jours ouvrés avant la date d'entrée en vigueur des Conditions Générales d'Adhésion. Si les Conditions Générales d'Adhésion modifiées sont acceptées par le Vendeur, ce dernier renverra sous 15 jours la nouvelle version des Conditions Générales d'Adhésion valablement signée par le représentant légal du Vendeur, ou toute personne habilitée pour se faire ou le Vendeur lui-même s'il exerce son activité en son nom personnel.

Si le Vendeur refuse les modifications et ne renvoie pas la nouvelle version des Conditions Générales d'Adhésion signées dans le délai indiqué, un courrier recommandé lui sera envoyé par Solutions&co afin de le prévenir de la suspension du service à la date de mise en application des nouvelles conditions contractuelles. Le Vendeur pourra alors à tout moment accepter les nouvelles Conditions Générales d'Adhésion, dans les conditions citées ci-dessus jusqu'à la date de leur mise en application. A défaut le Compte Vendeur sera automatiquement suspendu à cette même date entraînant la mise hors ligne des pages internet de vente des Produits du Vendeur. Cependant la résiliation devra être demandée dans les meilleurs délais par le Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions habituelles de résiliation stipulées aux présentes. Jusqu'à la résiliation tous les frais fixes liés au Service continueront à être facturés au Vendeur.

5. Conditions d'inscription aux Services

5.1. Conditions d'adhésion

Sont admis à s'inscrire comme Vendeurs sur la Place de Marché :

- les personnes morales, immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés pour les sociétés domiciliées sur le territoire des Pays de la Loire ;
- les sociétés domiciliées sur le territoire de l'Union Européenne ou hors du Territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle en Pays de la Loire, régulièrement déclarées en tant que telles auprès des organismes fiscaux et sociaux.
- les professionnels agissant en leur nom personnel (auto-entrepreneurs, artisans etc.)

Pour s'inscrire au Service, le Vendeur doit se rapprocher de son référent départemental.

Dans tous les cas cette demande d'inscription pourra être refusée dans le cas où le demandeur a préalablement vu son compte clôturé pour non-respect des présentes Conditions Générales d'Adhésion dans les six (6) derniers mois. Tout Vendeur dont le Compte aura été clôturé à deux reprises ne pourra plus soumettre de nouvelle demande d'ouverture de Compte Vendeur sur la Place de Marché.

La demande d'inscription pourra aussi être refusée notamment dans le cas où :

- les informations fournies par le Vendeur sont incomplètes ou fausses ;
- la santé financière du Vendeur est dégradée ;
- la réputation du Vendeur est insatisfaisante ;
- le Vendeur est connu pour proposer des Produits Interdits ;
- le Prestataire de Service de Paiement oppose un refus (personne frappée de mesure de gel des avoirs, risque élevé, fraudeur avéré, usage de faux, etc.). Le Prestataire de Service de Paiement ne sera pas tenu de motiver son refus si la réglementation applicable ne l'y autorise pas ;
- le Vendeur n'est pas un professionnel du tourisme ou son activité n'est pas en rapport avec le tourisme.

Le Vendeur peut être hébergeur, gestionnaire de sites de visite, prestataires d'activités sportives ou de loisirs, organisateur d'événements, office de tourisme, artisans, auto-entrepreneur.

Impératif : Il doit être référencé dans la base de données touristiques régionale eSPRIT (mise à jour de ses informations effectuée dans l'année). Il peut le vérifier auprès de son référent départemental.

Le Vendeur doit disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet, d'une adresse e-mail valide, d'un site Internet et/ou une page Facebook.

5.2. Validation de l'inscription du Vendeur

1) Le référent départemental procède à l'ouverture du compte Open System/Open Expériences et envoie au Vendeur par email ses Identifiants ainsi que les liens vers les tutoriels vidéo de formation proposés par Alliance Réseaux.

2) Le Vendeur procède aux paramétrages de son compte. Il contacte son référent départemental pour effectuer des tests sur le site de démonstration. Si tout est conforme, le passage en production est demandé à Alliance Réseaux par le référent départemental. Lorsque le compte est passé en production, le Vendeur a accès à ses widgets de réservation qu'il peut intégrer sur son site Internet et/ou sa page Facebook. Quant au référent départemental, il doit renseigner l'identifiant du Vendeur (code UI) dans la base de données eSPRIT afin que ses disponibilités remontent sur la Place de Marché.

3) Une fois le passage en production confirmé, Solutions&co envoie une facture au Vendeur ainsi que le formulaire d'acceptation des Conditions Générales d'Adhésion. Ces CGA sont accessibles sur le site <https://www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/solutions/eresal/>

Le Vendeur complète le formulaire valant acceptation des CGA, et le renvoie à Solutions&co avec son règlement (chèque ou justificatif de virement) :

**A l'attention de Mélanie CHARON – Solutions&co
7 rue du Général de Bollardièrre – CS 80221 – 44202 NANTES CEDEX 2**

Ne sont pas concernés par l'abonnement les Vendeurs déjà utilisateurs d'une solution de réservation en ligne compatibles avec Open System/Open Expériences via l'activation d'une passerelle (ReservIT, Avail Pro, Ctoutvert, Thélis, ITEA...). Ces Vendeurs devront contacter leur référent départemental pour leur indiquer leur accord. Le référent départemental transmettra la demande d'ouverture de passerelle à Alliance Réseaux. Le professionnel pourra être amené à suivre une procédure de connexion spécifique à son éditeur et s'affranchir d'un coût d'activation.

Les Vendeurs utilisant d'autres systèmes de réservation devront contacter leur référent départemental qui demandera à Alliance Réseaux d'étudier la possibilité de connexion en passerelle ou API. En cas d'impossibilité, il sera proposé au professionnel une solution alternative déconnectée de son propre système de réservation.

Lorsqu'il accède à son interface Open System/Open Expériences, le Vendeur doit :

- renseigner de façon exacte et exhaustive les informations demandées ;
- prendre connaissance de la documentation technique ;
- procéder aux paramétrages de ses disponibilités et tarifs ;

5.3. Modification des informations du Vendeurs

Les Vendeurs sont tenus de notifier spontanément à Solutions&co et/ou à l'Agence départementale toute modification concernant des informations communiquées lors de leur inscription et sont responsables en cas de manquement à cette obligation.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription ou si un Vendeur omet de notifier un changement majeur affectant sa situation, Solutions&co peut procéder à la résiliation de plein droit, dans les conditions indiquées à l'article 7 des présentes, étant précisé que l'abonnement en cours reste dû dans la limite de sa plus prochaine échéance.

6. Limitation d'accès à la Place de Marché

Solutions&co, les Agences départementales du tourisme et les Offices de Tourisme sont seules habilités à déterminer le contenu, l'apparence, la conception, les fonctionnalités et tous les autres aspects de la Place de Marché sur leurs sites Internet, et d'interdire ou de restreindre l'accès au site et à tout autre composant, aspect, portion ou caractéristiques de ceux-ci (produits mis en vente compris), et de retarder ou suspendre une mise en vente, de refuser de mettre en vente ou de retirer de la vente, de demander au Vendeur de ne pas mettre en vente l'un ou l'autre de ses Produits.

Notamment, dès lors qu'elle est destinataire d'une alerte émanant de tout tiers, Solutions&co se réserve le droit d'imposer, à tout ou partie des Vendeurs, des limites de vente pouvant porter sur leur montant et/ou sur leur fréquence, lorsqu'il est nécessaire de protéger les Vendeurs de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice.

7. Durée de l'inscription – Résiliation / Fermeture du Compte du Vendeur

7.1. Durée de l'inscription

Le Contrat est formé à la réception par Solutions&co de l'acceptation par écrit du Vendeur dans les termes exacts de l'offre de Solutions&co constitué par l'ensemble signé du Vendeur qui englobe les présentes CGA et ses annexes ainsi que les Conditions Particulières, l'ensemble constituant de manière indivisible le Contrat.

Solutions&co se réserve le droit d'interrompre à tout moment le début d'exécution de ses prestations tant que le Contrat ne sera pas effectivement signé par l'Acheteur. De ce fait, en l'absence d'un Contrat dûment signé par l'Acheteur, tout début d'exécution par Solutions&co ne vaudra en aucun cas manifestation d'une volonté de cette dernière d'accepter tacitement un contrat différent.

7.2. Résiliation pour convenance

Sauf mention contraire, les Parties ont la possibilité de résilier le Contrat moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois commençant à courir à compter de la date d'envoi d'une LRAR notifiant la résiliation.

Si la résiliation est à l'initiative de Solutions&co, le délai de préavis applicable sera augmenté d'un (1) mois par année contractuelle échue d'adhésion ininterrompue à la Place de Marché, sans que ce délai de préavis ne puisse dépasser six (6) mois.

7.3. Résiliation pour faute

Solutions&co pourra résilier de plein droit et sans formalité l'inscription du Vendeur en cas d'inexécution ou mauvaise exécution par lui d'une obligation lui incombant et ce, après mise en demeure adressée par email et restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires suivant son envoi.

A noter : aux fins de préserver l'image de Solutions&co, de la Place de Marché ainsi que « l'expérience client » des Acheteurs, Solutions&co se réserve la possibilité, concomitamment à l'envoi de la mise en demeure, de suspendre le Compte Vendeur et/ou de retirer les Produits du Vendeur de la Place de Marché.

Par convention expresse et sans que cette liste soit limitative, les événements suivants sont réputés constitutifs d'une inexécution ou mauvaise exécution ouvrant droit à une résiliation et/ou suspension des Services sans notification préalable ni préavis :

- la vente de Produits Interdits.
- la vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou de réseaux de distribution sélective ou exclusive.
- la vente sur la Place de Marché de Produits dans des conditions ne respectant les engagements du Vendeur stipulés à l'article 9 des Conditions Générales d'Adhésion.

- le signalement, par les autorités nationales, un Acheteur ou tout tiers détenant un intérêt légitime, d'une faute, d'une illégalité, d'un abus ou autre indélicatesse imputable au Vendeur.
- le non-paiement par le Vendeur du montant de l'abonnement mensuel indiqué en Annexe 1.
- l'utilisation d'un pseudonyme constituant un nom de domaine (ex. pierre.com) ou contenant des références telles que « www », « .fr », « .com », « .net ».

Par ailleurs, **Solutions&co procédera à la clôture du compte du Vendeur sans préavis et sans autre formalité que l'envoi d'un email informant le Vendeur de la clôture de son compte** dès lors qu'elle aurait connaissance de l'un des faits suivants :

- fourniture de fausses informations par le Vendeur (ou omission d'information), lors de son inscription ou ultérieurement, de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par le Vendeur sur la Place de Marché ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les Acheteurs, tel que, et sans que cette liste ne soit limitative, fausses informations sur l'identité du Vendeur, faux numéros de suivi colis, etc.
- commission par le Vendeur d'une pratique commerciale trompeuse et/ou déloyale à l'égard des Acheteurs.
- tenue de propos irrespectueux à l'égard d'un Acheteur de façon grave ou répétée.

7.4. Conséquences de la résiliation de l'inscription du Vendeur

En cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes dues par le Vendeur à la date de résiliation sont immédiatement exigibles. À la date de résiliation, le Vendeur perd sa qualité de Vendeur :

- Ses Produits sont alors immédiatement retirés de la Place de Marché sur tous les sites où ils étaient visibles.
- Son Compte Vendeur est fermé lorsque le traitement des commandes en cours d'exécution à la date de résiliation du contrat est achevé et que l'ensemble des réclamations relatives aux commandes passées auprès de lui via Solutions&co ou tout autre site sont résolues.

Sauf résiliation imputable à une faute de Solutions&co, l'abonnement en cours à la date de résiliation reste dû dans la limite de sa plus prochaine échéance.

Dans tous les cas de clôture de l'inscription d'un Vendeur, et quelle que soit la partie à son initiative, le Vendeur est tenu d'achever l'exécution de toute commande d'un Acheteur, en cours à la date de clôture, et d'assurer ses obligations d'après-vente (légales et contractuelles) y afférentes notamment la bonne gestion des réclamations jusqu'à leur résolution.

8. Obligations de Solutions&co

8.1. Relation Contractuelle Vendeur – Solutions&co

Les Vendeurs et Solutions&co ne sont liés contractuellement que dans la mesure où Solutions&co met à la disposition des Vendeurs, dans le cadre des présentes CGA, un service permettant d'opérer des ventes via le réseau Internet.

Solutions&co fera ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité de la Place de Marché. Toutefois, le Vendeur est informé que la Place de Marché n'est soumise à aucune obligation permanente de disponibilité, d'accessibilité ou de performance. Par conséquent, Solutions&co ne pourra être tenue pour responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Vendeur.

Solutions&co n'intervient donc en aucune manière comme vendeur dans la relation et il n'existe pas de contrat de vente entre Solutions&co et l'Acheteur concerné. Dans tous les cas, un contrat de vente (CGV) ne peut être établi qu'entre le Vendeur et l'Acheteur.

Solutions&co se réserve néanmoins le droit d'être vendeur de ses propres Produits sur la Place de Marché et à ce titre de contracter directement avec des Acheteurs.

8.2. Relation Contractuelle Vendeur – Acheteur

Solutions&co n'est pas impliquée dans la négociation ni dans l'exécution des CGV conclus entre un Vendeur et un Acheteur sur la Place de Marché et n'est donc pas tenue d'intervenir dans les litiges éventuels avec les Vendeurs.

8.3. Propriété des stocks

Le Vendeur reconnaît expressément que Solutions&co n'a en aucun cas la qualité de revendeur des Produits proposés par lui sur la Place de Marché.

9. Engagements du Vendeur

9.1. Engagements généraux

Le Vendeur s'engage à mettre à jour dans l'Open System/Open Expériences son planning de disponibilités de manière régulière et à indiquer des informations exactes et complètes sur le contenu, la description, le prix et la disponibilité des prestations qu'il propose. Il est garant de la qualité des données qu'il met en ligne. En cas d'erreur, le Vendeur sera seul responsable vis-à-vis des internautes ayant consulté, réservé ou commandé des prestations via la Place de Marché.

Le Vendeur assume l'entière responsabilité des données qu'il met en ligne et s'engage à se conformer aux lois applicables et notamment celles relatives à l'utilisation, la communication et la diffusion d'informations sur Internet.

En qualité de professionnel, le Vendeur reconnaît et accepte qu'il devra se conformer à toute réglementation applicable à son activité, et notamment respecter la réglementation relative au droit de la consommation, à la protection des données personnelles.

Le Vendeur s'engage à donner suite à toute demande de clients émanant de la Place de Marché. Il s'engage à confirmer la réservation en mettant en place une procédure d'envoi du contrat de réservation au client, accompagné des conditions générales de vente. Il appartient au Vendeur de se faire assister en vue de rédiger et de mettre en ligne ses conditions générales de vente, obligatoires avant toute réservation (case à cocher par le client internaute avant d'accéder au paiement en ligne).

Le Vendeur est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants de connexion (strictement personnels et confidentiels). Si le Vendeur a des raisons de penser qu'une personne utilise ses identifiants de connexion ou son compte, il devra en informer immédiatement son référent départemental.

Le droit d'accès à la solution Open System/Open Expériences est non exclusif, personnel et non transmissible.

Le Vendeur autorise Solutions&co et l'Agence Départementale à consulter les statistiques des ventes réalisées via la Place de Marché. Il pourra lui être demandé de fournir les statistiques des ventes réalisées en local.

Le Vendeur certifie jouir de la pleine capacité juridique et disposer de tous les documents l'autorisant à proposer et commercialiser les prestations touristiques qu'il diffusera via les sites Internet des destinations qui intègrent la Place de Marché.

Il doit s'assurer d'être en conformité avec les normes de sécurité et d'assurance responsabilité civile inhérente à son activité et doit être en mesure de justifier du traitement d'éventuelles réclamations. En aucun cas, Solutions&co, l'Agence départementale et/ou l'office de tourisme n'engagent leur responsabilité en cas de litige entre un Acheteur et un Vendeur, quelles qu'en soient les causes.

Le Vendeur s'engage à respecter les droits d'autrui et notamment :

- Les droits de la personnalité
- Les droits de la propriété intellectuelle
- Les droits des personnes et des biens

9.2. Identifiant / Mot de passe

Le Vendeur accède pour la première fois à Open System/Open Expériences grâce à un mot de passe communiqué lors de l'inscription.

L'Open System/Open Expériences permet notamment au Vendeur de mettre en ligne ses Produits et de gérer ses offres Produits, de valider la disponibilité des Produits sur chaque commande faite par un Acheteur, et de revoir l'historique des ventes qu'il a réalisées.

L'utilisation de ce compte et du mot de passe associé est strictement personnelle et limitée à la durée du Contrat entre Solutions&co et le Vendeur.

Les Vendeurs sont seuls responsables de la sécurité de leurs Identifiants. La divulgation aux tiers n'est pas autorisée. Les Identifiants ne peuvent être utilisés que pour obtenir l'accès à la Place de Marché et aux services qui y sont proposés. Le Vendeur est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance de leurs Identifiants, le Vendeur est tenu d'en changer sans délai.

9.3. Conditions de vente équivalentes à celles mises en œuvre dans le cadre du réseau de distribution du Vendeur :

Le Vendeur vérifie avant la mise en vente des Produits que :

- a. le service client assuré pour les Produits qu'il vend via la Place de Marché est au moins aussi réactif, de qualité et disponible que le service client qu'il offre lorsqu'il vend ces mêmes Produits par tout autre canal que la Place de Marché.
- b. le contenu, les informations Produit et toutes autres informations concernant les Produits fournis, sont au moins au même niveau de qualité et de détail que l'information de la qualité la plus élevée, affichée ou utilisée lorsqu'il vend ces mêmes Produits par tout autre canal que la Place de Marché.

9.4. Traitement des commandes

Le Vendeur s'engage :

- a. à traiter les commandes des Acheteurs dans les quarante-huit (48) heures ouvrables suivant leur acceptation.
- b. à procéder à l'exécution des services, l'expédition ou à la mise à disposition en point retrait des Produits commandés dans le respect de la date de livraison ou de retrait qu'il a indiqué aux Acheteurs sur la Place de Marché. Toute commande qui n'aura pas été expédiée ou mise à disposition en point retrait à la date de livraison maximale annoncée à l'Acheteur lors de sa prise de commande sera automatiquement annulée par Solutions&co.
- c. à adopter une communication adaptée et respectueuse dans ses échanges avec l'Acheteur. Le Vendeur s'engage à effectuer l'ensemble de ses échanges avec l'Acheteur en français, sauf à ce que le Vendeur accepte la demande d'un Acheteur souhaitant échanger dans une langue étrangère.
- d. à assumer toute obligation mise à sa charge par le code de la consommation, notamment – sans que cette liste ait un caractère limitatif : obligation de communication des informations relatives à son identité, obligation d'information précontractuelle et post-contractuelle, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés, obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales.
- e. à rédiger l'ensemble des informations qu'il publie sur la Place de Marché, qu'elles concernent les Produits, ses Conditions Générales de Vente, etc.
- f. à ne proposer à la vente sur la Place de Marché que des Produits qu'il détient en stock ou qu'il est habituellement en capacité de fournir.

9.5. Utilisation de la PLACE DE MARCHÉ

En outre, le Vendeur s'interdit de :

- a. copier, reproduire, modifier, créer des œuvres dérivées, distribuer ou divulguer au public tout contenu de Solutions&co sans le consentement exprès préalable et écrit de Solutions&co ou, le cas échéant, de celui des tiers concernés.
- b. perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement de Solutions&co ou des activités qui s'y déroulent.
- c. contourner les protocoles d'exclusion des robots ou toute autre mesure utilisée pour empêcher ou limiter l'accès à Solutions&co.
- d. publier du contenu ou des objets dans des catégories ou domaines inappropriés sur Solutions&co.
- e. enfreindre les lois, de droits de tiers ou les dispositions des présentes Conditions.
- f. utiliser la plateforme s'il n'est pas juridiquement capable de souscrire des contrats, s'il a moins de 18 ans ou si son compte a été suspendu de façon temporaire ou pour une durée indéterminée.
- g. omettre de livrer les objets achetés, sauf si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de vente ou de livraison ou si le Vendeur ne peut pas vérifier son identité.
- h. contourner ou manipuler le processus de facturation ou les sommes dues à Solutions&co.
- i. publier du contenu faux, erroné, trompeur ou diffamatoire (y compris des informations personnelles).
- j. transférer ses Identifiants vers un tiers sans le consentement préalable et écrit de Solutions&co.
- k. omettre de prendre des mesures de sécurité pour protéger son mot de passe.
- l. utiliser la Place de Marché avec l'identifiant d'une autre personne.
- m. distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide.
- n. insérer toute correspondance, présentation ou publicité dans les colis qu'il adresse aux Acheteurs ou séparément des colis.
- o. distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à Solutions&co ou aux intérêts ou à la propriété d'utilisateurs de Solutions&co.
- p. copier, modifier ou distribuer du contenu à partir des sites et droits d'auteur et marques commerciales de Solutions&co.
- q. collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les utilisateurs de la Place de Marché (notamment autres Vendeurs, Acheteurs ou encore tous autres visiteurs), y compris les adresses e-mail, sans leur consentement.
- r. d'utiliser des automates (bots), des araignées (spider), des scraper ou tout autre procédé automatisé pour accéder à Solutions&co à quelque fin que ce soit, sans le consentement exprès préalable et écrit de Solutions&co.

9.6. Informations sur les Produits

Le Vendeur s'engage à décrire aussi exactement et précisément que possible le Produit qu'il met en ligne sur la Place de Marché, conformément à la réglementation éventuellement applicable (notamment réglementation afférente aux produits électrodomestiques, alimentaires...).

De manière générale, en accord avec l'article L.111-1 du code de la consommation, et toute législation ultérieure à venir s'y substituant, le Vendeur communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

- 1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;
- 2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 112-1 à L. 112-4 du même code ;
- 3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;
- 4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ;

Le Vendeur fournit pour chacun de ses Produits, sous le format exigé par Solutions&co, les informations minimales obligatoires, exactes et complètes, ainsi que toute mise à jour utile de sorte que les informations communiquées ou publiées par lui soient exactes et complètes à tout moment.

Le Vendeur fournit également les photos du produit sous le format exigé par l'Open System/Open Expériences. Solutions&co alerte le Vendeur sur le fait que les informations minimales obligatoires qui lui sont demandées ne constituent qu'un minimum pour que le Produit puisse être identifiable et qu'il appartient au Vendeur de fournir et mettre en ligne toutes informations complémentaires nécessaires au respect des alinéas précédents.

Pour chacun des Produits qu'il met en ligne sur la Place de Marché, le Vendeur s'engage à :

- vérifier l'exactitude des termes de la fiche produit au regard du Produit auquel cette dernière se rapporte, en contrôlant notamment l'ensemble des informations composant la fiche produit (le libellé, le titre et la marque du Produit...) ;
- vérifier que les caractéristiques du Produit (emballages compris), l'offre ainsi que les modalités de la vente, respectent toutes les Lois en vigueur (y compris les exigences de marquage et d'étiquetage).

Le Vendeur n'a pas le droit de fournir quelque information que ce soit concernant un Produit dont la vente est interdite, ou de rechercher à le mettre en vente sur la Place de Marché, ni de fournir de lien URL à utiliser ou de demander à ce que de tels liens soient utilisés sur Solutions&co.

9.7. Produits interdits

En particulier, les articles suivants - cités à titre d'exemple et dont la liste n'est pas limitative - ne peuvent pas, ou seulement dans le cadre de strictes restrictions, être proposés à la vente :

- a) Articles dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité) ;
- b) Articles discriminatoires ou incitant à la violence (en ce compris les armes relevant des catégories A à D telles que définies par la loi), ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- c) Animaux vivants ;
- d) Biens volés ;
- e) Publicité, y compris sous forme de liens ;
- f) Médicaments, produits stupéfiants de tout type ;
- g) Autres articles qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou à des droits d'autres Vendeurs ou de tiers.

Solutions&co ou l'Agence Départementale seront en droit de retirer de plein droit et sans sommation toutes données mises en ligne par le professionnel qui violeraient les présentes conditions générales d'utilisation et plus généralement les lois applicables.

9.8. Disponibilité des Produits mis en vente

Le Vendeur s'engage à ce que tous les Produits qu'il met en ligne sur la Place de Marché soient dans ses stocks ou en attente de retour en stock et immédiatement disponibles à la vente. A cet égard, le Vendeur s'engage à actualiser son stock en temps réel et à retirer de la Place de Marché tout Produit devenu indisponible.

9.9. Indication du prix de vente du Produit

Le Vendeur est tenu d'indiquer tous les frais qu'il entend appliquer à l'Acheteur avant la conclusion de la vente et la confirmation de la commande. Le Vendeur s'engage à calculer et inclure dans son prix les éventuels droits de douanes et frais d'import ou export, taxes ou autres impôts directs ou indirects imposés par les autorités compétentes et liés au contrat de vente. La responsabilité de Solutions&co ne pourra être engagée à ce titre.

Le Vendeur s'engage dans la facture à détailler dans son prix TTC les éventuels droits de douanes et frais d'import ou export, taxes ou autres impôts directs ou indirects imposés par les autorités compétentes et liés au contrat de vente. La responsabilité de Solutions&co ne pourra être engagée à ce titre.

9.10. Paiement par l'Acheteur

L'Acheteur acquitte le prix d'achat du Produit, ainsi que tous frais associés (notamment le cas échéant les frais de port), via la Place de Marché. Le paiement du prix du Produit est effectué directement auprès du Prestataire de Service de Paiement.

9.11. Garantie du Vendeur

Le Vendeur est seul responsable de : tout défaut d'expédition, retard de livraison, toute absence de livraison ou livraison partielle, livraison erronée, vol ou erreur ou action liés à la gestion et à la livraison de ses Produits.

Le Vendeur est seul responsable de toutes les informations qu'il met en ligne (notamment sans que cette liste soit exhaustive : visuels des Produits, descriptifs des Produits, prix des Produits, montant des frais de port, promotions, informations relative à la livraison ou au retrait du produit, aux garanties...) toute non-conformité de ses Produits notamment aux informations mises en ligne par lui et à toutes les normes applicables (marquage, sécurité...), de tout défaut, ou de tout rappel de l'un ou l'autre de ses Produits. Dès que le Vendeur aura connaissance d'un rappel concernant ses Produits, il en avisera immédiatement Solutions&co.

Le Vendeur fait son affaire, sans l'intervention de Solutions&co, des éventuels litiges survenus en lien avec les informations mises en ligne et/ou les ventes qu'il réalise. Solutions&co recommande aux Vendeurs de coopérer avec l'Acheteur en cas de survenance d'un conflit et de rechercher conjointement une solution amiable. Solutions&co n'est pas tenue d'intervenir dans un litige entre Vendeurs et Acheteurs ou de leur imposer le respect des présentes Conditions.

Dans l'intérêt de la défense des visiteurs de son site et de son image de marque, Solutions&co se réserve toutefois le droit d'intervenir dans la résolution de tout litige qui ne trouverait pas de solution dans un délai de trois (3) jours ouvrés

Solutions&co se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au Vendeur si, en raison d'une exécution insatisfaisante du contrat de vente, Solutions&co devait être amenée à dédommager l'Acheteur de quelque manière que ce soit.

Le Vendeur s'engage à accepter toute demande de rétractation formulée par les Acheteurs dans le respect de l'article L. 121-18 et suivant du Code de la Consommation et notamment à communiquer sans délai aux Acheteurs une adresse de retour.

Le Vendeur remboursera Solutions&co sans délai des remboursements ainsi opérés au crédit des Acheteurs, étant précisé que Solutions&co pourra compenser ces remboursements avec toute somme qu'elle devrait au Vendeur (que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non).

9.12. Catégories de produits

Solutions&co, les Agences départementales du tourisme et les Offices de Tourisme présenteront les Produits du Vendeur classés dans les catégories de produits correspondantes proposées et validées par les Vendeurs inscrits sur la Place de Marché. Solutions&co, les Agences départementales du tourisme et les Offices de Tourisme détermineront les modalités et les conditions de présentation et de promotion des Produits sur leurs sites Internet respectifs, ainsi que le paramétrage du moteur interne de recherche de la Place de Marché ou les conditions de leur référencement.

Solutions&co se réserve le droit, à sa seule discrétion, de limiter à tout moment l'accès à la mise en vente dans des catégories sélectionnées.

9.13. Evaluation par les Acheteurs

Solutions&co et/ou les Agences départementales du tourisme pourront mettre en œuvre des mécanismes qui permettent aux Acheteurs d'évaluer les Produits et/ou les performances du Vendeur, et ces évaluations pourront être mises à la disposition du public sur la Place de Marché.

10. Propriété intellectuelle

10.1. Propriété intellectuelle de Solutions&co

Le Vendeur reconnaît que les droits de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature, ainsi que le savoir-faire utilisé par Solutions&co dans le cadre du Contrat resteront la seule propriété de Solutions&co. La présente stipulation n'empêche à aucun égard la complète utilisation par le Vendeur des services proposés par Solutions&co.

Toute utilisation commerciale par le Vendeur des marques figuratives, semi-figuratives et nominatives de Solutions&co est interdite, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de Solutions&co.

Solutions&co fournit les matrices des fiches produits (structure, champ, hiérarchie des champs...) dans l'Open System/Open Expériences. Le Vendeur s'interdit de reproduire ces matrices pour son propre compte ou celui de tiers. Sous réserve que les textes et/ou les libellés intégrés par le Vendeur dans les fiches produits revêtent un caractère original, le Vendeur conservera la propriété desdits textes. Les contenus suivants, sans que cette liste soit limitative, sont réputés non originaux : les descriptifs techniques et esthétiques des Produits, les descriptifs des garanties, services et/ou accessoires attachés aux Produits.

10.2. Propriété intellectuelle du Vendeur

Le Vendeur garantit que les signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature mis en ligne par ses soins sur la Place de Marché (notamment tout contenu relatif à la mise en vente d'un produit, texte, graphisme, logotypes, noms, marques, désignations, onglets, fonctionnalités, données, photographies, et tout autre élément) sont conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le contenu mis en ligne par le Vendeur reste sa propriété exclusive dès lors qu'il serait protégé au titre du droit de la propriété intellectuelle.

En rendant accessible son contenu sur la Place de Marché aux Acheteurs, le Vendeur accepte que ces derniers disposent à titre gratuit et personnel de la faculté de consulter et/ou partager ce contenu sur ou à partir de la Place de Marché, et ce pendant toute la durée du stockage de ce contenu sur la Place de Marché.

Solutions&co se réserve le droit de modifier et/ou supprimer tout contenu, ou de prendre toute mesure propre à faire cesser le trouble qui serait causé par sa mise en ligne (suspension de compte, retrait de compte et/ou élimination de toute offre).

10.3. Droits concédés à Solutions&co par le Vendeur

Le Vendeur octroie à Solutions&co, aux Agences départementales du tourisme et aux Offices de Tourisme un droit non exclusif, libre de droits d'auteur, irrévocable et entièrement sous-licenciable d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de publier, de traduire, de créer des produits dérivés, de distribuer et d'afficher tout contenu mis en ligne par le Vendeur, dans le monde entier, sur Internet et pour la durée de l'utilisation du Site par l'Acheteur. Le Vendeur octroie à Solutions&co le droit d'utiliser les signes distinctifs du Vendeur (Marques, logos, noms commerciaux, etc.) en tant que référence, aux fins d'en faire la promotion. Le Vendeur déclare détenir ou être titulaire de tous les droits relatifs au contenu qu'il propose, objet de la concession de droits ci-avant.

Cette concession de droits est strictement limitée aux besoins légitimes de Solutions&co et/ou l'Agence Départementale dans l'administration technique de la Place de Marché. Le Vendeur autorise de même Solutions&co et/ou l'Agence Départementale à apporter au contenu des modifications de forme, de format, de qualité, de contexte, de positionnement, dans la mesure de la nécessité de la maintenance corrective, évolutive et adaptative de la Place de Marché.

11. Paiement

11.1. Paiement du Produit par l'Acheteur

L'Acheteur effectue le paiement du Produit acheté via la Place de Marché avec un moyen de paiement accepté par le Prestataire de Service de Paiement.

Le paiement est directement réalisé par l'Acheteur auprès du Prestataire de Services de Paiement auprès duquel le Vendeur devra créer un compte.

Seuls les frais engagés par l'Acheteur pour retourner son Produit en cas d'erreur de référence imputable au Vendeur, de mise en jeu d'une garantie légale de conformité, ou produit se révélant abîmé au déballage, ou tout autre motif pour lequel la loi impose le remboursement de ses frais de retour à l'Acheteur, seront directement remboursés par le Vendeur à l'Acheteur et crédités sur la carte qui a servi au paiement.

Solutions&co n'assumera en aucun cas les impayés imputables à une fraude à la carte de crédit.

Le Vendeur assumera tout autre risque de fraude, de vol ou de perte dont la charge ne serait pas expressément portée sur Solutions&co par les présentes Conditions Générales d'Adhésion.

11.2. Sommes dues à Solutions&co

Les sommes dues par le Vendeur à Solutions&co en contrepartie de la fourniture des services objet des présentes sont déterminées en Annexe 1.

Sauf mention contraire, tous les sommes dues à Solutions&co sont indiquées en euros (EUR) TTC. Il est de la responsabilité du Vendeur de payer toutes les sommes et taxes applicables résultant de l'utilisation de Solutions&co et Services dans les délais et par l'intermédiaire d'un mode de paiement valable.

12. Garanties du Vendeur

12.1. Contre les actions de tiers autres que les Acheteurs

Le Vendeur déclare et garantit à Solutions&co :

- qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle lui permettant de mettre à disposition de Solutions&co les informations communiquées (textes, images, photos, marques, logos, etc.), de les publier sur la Place de Marché et que ces dernières ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers dans le monde entier et ne sont pas constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.
- qu'il est propriétaire ou titulaire des droits nécessaires à la vente des Produits via la Place de Marché et que ces Produits ne contreviennent à aucun droit de tiers dans le monde entier, en particulier que leur vente sur la Place de Marché ne porte pas atteinte à un réseau de distribution sélectif ou exclusif et qu'ils ne sont constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.

Si tout ou partie du Produit ou des contenus fournis par le Vendeur fait l'objet d'une contestation, d'une réclamation ou d'une action d'un tiers en contrefaçon ou en violation de tout autre droit d'un tiers, le Vendeur s'engage à en informer Solutions&co par écrit et sans délai.

Solutions&co se réserve le droit de retirer le Produit ou le contenu du Vendeur dès réception d'un écrit l'informant du caractère potentiellement contrefaisant ou autrement dommageable pour un tiers dudit Produit ou contenu. En tout état de cause, le Vendeur s'engage à adresser une réponse à tout tiers se prévalant d'une violation de ses droits sous huitaine et à résoudre tout litige né à cette occasion dans les meilleurs délais et au plus tard sous un mois suivant la date de communication de la réclamation par Solutions&co ou sous un mois à compter de la réclamation lorsque celle-ci est adressée directement au Vendeur. Le Vendeur tiendra Solutions&co et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tiers au titre d'une transaction ou d'une décision de justice.

12.2. Contre les actions de tiers ayant la qualité d'Acheteurs

Le Vendeur reconnaît que Solutions&co n'est pas partie aux ventes qu'il conclut avec les Acheteurs sur la Place de Marché. Par conséquent, le Vendeur tiendra Solutions&co et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tout Acheteur au titre d'un accord amiable, d'une transaction, ou d'une décision de justice.

13. Responsabilité

13.1. Limite générale de responsabilité

Solutions&co exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du présent contrat, quand bien même Solutions&co en aurait été préalablement avisée, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du Contrat.

Solutions&co dégage toute responsabilité en cas de dommages causés au Vendeur qui auraient pour origine une utilisation anormale ou frauduleuse de la Place de Marché par le Vendeur.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de Solutions&co serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que Solutions&co pourrait être amenée à verser au Commerçant ne pourra excéder le montant effectivement perçu par Solutions&co au titre du présent contrat, sans pouvoir excéder un montant correspondant à 12 mois de chiffre d'affaires hors taxes directement réalisé avec le Vendeur, et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

13.2. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations contractuelles du fait de la survenance d'un cas de force majeure entendu comme un événement échappant au contrôle de la partie qui le subit qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées

Pendant la durée de la force majeure, si l'empêchement est temporaire (moins de trente jours), l'événement de force majeure suspend pour la partie s'en prévalant, l'exécution de ses obligations, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat (sauf pour l'obligation de payer les sommes contractuelles exigibles à la date de survenance de l'événement de force majeure). Si l'empêchement est définitif ou de plus de trente (30) jours, le Contrat est résolu et les parties libérées de leurs obligations, sous réserve de la notification de cette résolution par la plus diligente des deux parties. Dans tous les cas, la Partie affectée par la force majeure devra prendre les mesures appropriées afin d'éviter, éliminer ou réduire les causes du retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement invoqué aura disparu.

13.3. Cas spécifiques de limitations de responsabilité

Solutions&co exclut toute responsabilité quant à quelque contenu proposé par le Vendeur sur la Place de Marché.

Solutions&co ne fournit que les moyens d'intermédiation techniques de l'animation commerciale du site Internet et de la réalisation des ventes. En aucun cas, la société Solutions&co ne saurait endosser les responsabilités légalement mises à la charge du Vendeur en ce qui concerne les opérations commerciales réalisées via la Place de Marché ou les données qu'il est amené à traiter à cet effet.

La société Solutions&co est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre le Vendeur et tout intermédiaire de communications électroniques. Solutions&co n'assume donc aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations (notamment sur le réseau Internet).

De même, Solutions&co n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du terminal de connexion (ordinateur, téléphone mobile...) utilisé par le Vendeur.

Plus généralement, Solutions&co ne saurait être tenue responsable des éléments en dehors de son contrôle et des dommages qui pourraient éventuellement être subis par l'environnement technique du Commerçant et notamment, ses ordinateurs, logiciels, équipements réseaux (modems, téléphones...) et tout matériel utilisé pour accéder à ou utiliser les services du site Internet.

Solutions&co, bien que tenue à une obligation de sécurité informatique, ne peut garantir l'absence de modification, d'intrusion, d'altération, d'indisponibilité de Solutions&co opérées par un tiers (personne, virus...).

Solutions&co met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer les prestations objets des présentes Conditions Générales d'Adhésion mais ne garantit pas que Solutions&co, en ce compris la Place de Marché et les services associés, soient disponibles en permanence.

Solutions&co n'est pas responsable des informations relatives aux Produits objet de la vente, notamment de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de sa description.

La responsabilité de Solutions&co ne peut être recherchée en cas de litige (notamment actions en contrefaçon) portant sur les informations communiquées par les Vendeurs sur la Place de Marché (textes, images, photos, marques, logos, etc.), tant que Solutions&co n'est pas notifié du contenu illicite rendu disponible sur la Place de Marché.

La responsabilité de Solutions&co ne peut être recherchée en cas de litige, en lien avec les Produits et leur vente et né avec un Acheteur. Les Vendeurs sont seuls responsables des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés aux Acheteurs et à tout autre tiers du fait des contenus qu'ils mettent en ligne sur la Place de Marché, des Produits et Services qu'ils y proposent et des ventes qu'ils y concluent.

14. Dépendance économique

Le Vendeur informera Solutions&co par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dès lors qu'il se trouverait en situation de dépendance économique à l'égard de cette dernière. À cette occasion, le Vendeur précisera quelles mesures seront mises en œuvre sans délai par ses soins pour corriger la situation.

En toute hypothèse, le Vendeur dégage Solutions&co de toute responsabilité à son égard au titre du choix stratégique qu'il ferait en se plaçant et/ou en se maintenant en situation de dépendance économique.

15. Protection des données personnelles

15.1. Données personnelles des Vendeurs

Le Vendeur et ses représentants sont informés de la nature, de l'étendue et de la finalité de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données à caractère personnel nécessaires à leur inscription et à la réalisation d'opérations.

Les Vendeurs acceptent expressément cette collecte, ce traitement et cette utilisation de données à caractère personnel. Le Vendeur peut consulter et modifier ses informations à tout moment.

À défaut d'autorisation expresse, les Vendeurs s'engagent à ne pas utiliser, sous quelque forme que ce soit, les données concernant d'autres Vendeurs ou Acheteurs, consultables sur la Place de Marché ou dont ils auraient eu connaissance en utilisant la plate-forme Place de Marché, à moins que cette utilisation serve à engager et à conclure des ventes via la plate-forme.

En particulier, il est interdit d'utiliser ces informations pour de la publicité, pour des e-mails non sollicités, sauf en cas d'accord préalable du destinataire des e-mails, ou pour d'autres prises de contact indésirables ou à d'autres fins illicites.

Le Vendeur reconnaît et accepte que lorsqu'il met un article en vente sur la Place de Marché, des informations personnelles le concernant, notamment son nom et son prénom s'il les choisit comme nom de boutique, s'afficheront sur les sites alimentés par la Place de Marché (Solutions&co, les Agences départementales du tourisme et Offices de Tourisme) et seront ainsi visibles par tout Acheteur potentiel.

Solutions&co se réserve le droit, en cas de présomption d'acte répréhensible, de communiquer les données du Vendeur concerné (par exemple, contacts, adresse IP et informations sur sa consultation de la Place de Marché et contenus publiés) au cocontractant, à d'autres tiers ou aux autorités d'investigation compétentes.

15.2. Données personnelles des Acheteurs

Les Parties s'engagent à respecter leurs engagements mutuels en tant que responsable de traitement et sous-traitant dans le respect des conditions fixées en Annexe 3.

Solutions&co ainsi que chaque Agence Départementale et Office de Tourisme pourra être amenée à mettre en œuvre des opérations de promotion des ventes, notamment par le biais de newsletters d'information, d'opérations d'emailing, de référencement payant, etc. Pour se faire, Solutions&co et/ou l'Agence Départementale et/ou l'Office de Tourisme pourra adresser de la prospection commerciale aux Acheteurs, sur la base des informations qu'ils auront renseignés sur la Place de Marché, sous réserve d'avoir préalablement recueilli leur consentement spécifique et exprès, au moyen d'une case à cocher insérée sur la Place de Marché. Le Vendeur déclare accepter que Solutions&co et/ou l'Agence Départementale procède à ces traitements, sous leur entière responsabilité, et puissent insérer tout mécanisme d'information et/ou de recueil de consentement approprié.

16. Dispositions finales

16.1. Indépendance

Solutions&co et le Vendeur ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque.

Le Vendeur informera Solutions&co dès lors qu'il se trouverait en situation de dépendance économique à l'égard de cette dernière, les deux parties convenant de se rencontrer pour trouver des solutions préservant leurs intérêts respectifs.

Le Vendeur informera Solutions&co de toute prise de contrôle et/ou de participation de son entreprise directement ou indirectement par un tiers au présent accord. De façon générale, il signalera toute information ou modification de situation dès lors qu'elle serait susceptible de créer, d'aggraver ou de réduire un risque de dépendance.

Le Vendeur communiquera au plus tôt à Solutions&co les renseignements utiles si sa situation venait à comporter un risque d'insolvabilité et / ou un risque de perturbation de la relation.

L'ensemble de ces informations est essentiel pour permettre aux parties de conserver des relations équilibrées et sereines, le Vendeur devant disposer d'alternatives dans l'hypothèse où il serait mis fin partiellement ou totalement à son inscription sur la Place de Marché.

Solutions&co dégage toute responsabilité au titre du choix stratégique que ferait le Vendeur :

- de ne pas alerter Solutions&co ;
- et/ou de ne pas communiquer à Solutions&co les informations ci-dessus mentionnées ;
- et/ou en se privant d'alternative, de se placer en situation de dépendance.

16.2. Non dénigrement

Le Vendeur s'interdit formellement, à peine de dommages-intérêts, de dénigrer, de quelque manière que ce soit, Solutions&co, ses marques ou ses produits et services, et s'oblige plus généralement à un devoir de réserve.

16.3. Litige

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution de ce contrat, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable dans un délai de 15 jours à compter du jour où le litige est porté à la connaissance de l'autre partie par celui qui l'invoque.

Directement ou si un accord amiable n'a pu être trouvé, et avant toute procédure judiciaire, les parties pourront recourir à la médiation d'une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale choisie d'un commun accord, en vue de rechercher

une solution amiable. A cet effet, les parties s'engagent à participer au moins à une réunion de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision. Les frais de médiation seront supportés par chacune des parties à parts égales.

Les présentes Conditions sont soumises au droit français, sans préjudice, au profit des Acheteurs, des dispositions impératives applicables.

TOUT DIFFÉREND QUI POURRAIT SURVENIR ENTRE UN VENDEUR ET L'AGENCE REGIONALE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE NANTES MÊME EN CAS DE PLURALITE DES DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE, DE PROCEDURE D'URGENCE OU DE PROCEDURE SUR REQUETE.

16.4. Dissociation

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des présentes Conditions dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

16.5. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

16.6. Notifications

Toute notification pourra être faite par écrit à l'adresse suivante :

Solutions&co des Pays de la Loire
7 rue du Général de Bollardière
44202 NANTES CEDEX 2

16.7. Convention sur la preuve

Les Parties reconnaissent une valeur probante aux données informatisées échangées entre elles sur la Place de Marché via l'Interface d'Administration. Le Vendeur reconnaît expressément la valeur contractuelle et la validité de toute acceptation réalisée dans le cadre de l'interface du Compte Solutions&co une fois saisi ses identifiants que le journal de connexion à la Place de Marché et à l'Interface d'Administration fait foi entre les Parties. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Solutions&co dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme des preuves des communications intervenues entre le Vendeur et Solutions&co.

A ce titre le Vendeur convient que des mises à jour des présentes Conditions Générales d'Adhésion pourront lui être soumises via l'Interface d'Administration. Leur acceptation en ligne vaudra avenant aux présentes et la nouvelle version leur sera intégralement substituée. Un délai raisonnable sera laissé au Vendeur pour accepter le document avant l'entrée en vigueur de la nouvelle version. En cas de refus par le Vendeur, celui-ci vaudra demande de résiliation et sera traité comme tel par Solutions&co en application des dispositions de l'article 7.

17. ANNEXES

Le présent Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit conclu précédemment entre les Parties et relatif à l'objet du présent Contrat :

- Les présentes Conditions Générales d'Adhésion ;
- Les annexes.

Mises à jour le 11/01/2021

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Les Annexes au présent Contrat en font partie intégrante :

Annexe 1 – CONDITIONS TARIFAIRES

Annexe 2 – DESCRIPTION DE LA SOLUTION

Annexe 3 – DONNEES PERSONNELLES

ANNEXE 1 – CONDITIONS TARIFAIRES

Spécial crise Covid-19

En 2021, la gratuité des abonnements aux outils de planning est prolongée (hors options et frais de transaction).

Vous êtes hébergeur	Vous êtes opérateur de loisirs
<p>OUTIL DE PLANNING OPEN PRO</p> <ul style="list-style-type: none">• Meublés : 60€ TTC/an• Chambres d’hôtes : 60€ TTC/an• Hôtels : 150€ TTC/an• Camping : 150€ TTC/an si < 49 lits ; 210€ TTC/an si > 50 lits• Passerelle eviivo vers Open Pro : 60€ TTC/an – <i>Pour les utilisateurs du channel manager eviivo qui souhaiteraient être distribués également sur les sites Internet des destinations qui ont intégré la place de marché régionale.</i> <p>Abonnement annuel facturé par Solutions&co.</p> <p>COMPTE DISTRIBUTEUR - ADDOCK Module de conciergerie, distribution de loisirs online et au comptoir, gestion des commissions Mise à disposition gratuite.</p> <p>[OPTION] – ONE SHOT PAY, OUTIL DE PAIEMENT EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none">• Aucun frais d’inscription• Aucun abonnement mensuel• Frais de service par transaction : 1,8% + 0,20€ <p>Facturé par One Shot Pay.</p> <p>[OPTION] – EVIIVO, CHANNEL MANAGER Distribution de vos hébergements vers les agences de voyage en ligne Homeaway, Booking, Expedia, Airbnb, Tripadvisor.</p> <ul style="list-style-type: none">• A partir de 15€/mois (de 1 à 3 chambres) + 4€/mois/chambre supplémentaire• 45€ de frais de connexion / établissement• Engagement minimum de 12 mois <p>Facturé par eviivo.</p>	<p>OUTIL DE PLANNING ADDOCK 144€ TTC/an Abonnement annuel facturé par Solutions&co Hors frais de transaction en ligne et annulation : 2,2% + 0,25€</p> <p>OUTIL DE PLANNING OPEN BILLET 60€ TTC/an Abonnement annuel facturé par Solutions&co.</p> <p>[OPTION] – CHANNEL MANAGER ADDOCK Distribution des activités sur différents points de ventes, comités d’entreprises, agences...Commission de gré à gré. A partir de 9€ / mois. Facturé par Alliance Réseaux.</p> <p>FORMULES COMBINEES Un abonnement à 100%* et le 2e à moitié prix* <i>*sur l’abonnement le moins élevé des deux</i> Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Je suis propriétaire d’un gîte et d’une chambre d’hôtes. J’utilise Open Pro Meublés et Open Pro Chambres. Mon abonnement coûtera 60€ + (60€/2), soit 90€ TTC/an.• Je suis propriétaire d’une chambre d’hôtes et je propose une activité. J’utilise Open Pro Chambres et Addock. Mon abonnement coûtera 144€ + 60€/2, soit 174€ TTC/an. <p>Abonnement annuel facturé par Solutions&co.</p>

ZERO COMMISSION

Solutions&co et les agences départementales du tourisme Anjou Tourisme, Mayenne Tourisme et Sarthe Développement ont fait le choix de ne prendre aucune commission sur les ventes réalisées sur leurs sites Internet, dans le cadre de la place de marché. Si cette décision venait à évoluer, elle ferait l’objet d’un avenant au présent contrat.

L'adhésion à certains réseaux de diffusion (agence ou centrale de réservation) peut être soumise à un commissionnement.

Certains offices de tourisme intègrent la place de marché sur leur site Internet. Le Vendeur sera informé par l'office de tourisme de son territoire si celui-ci prélevait des frais de commissionnement sur les ventes réalisées sur son site Internet.

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DE LA SOLUTION eRESA

Solutions&co propose aux professionnels du tourisme une solution qui permet la réservation en ligne de leurs prestations.

Les principaux services proposés par la solution sont les suivants :

1 – Fourniture d'un outil de gestion des disponibilités adapté par métier

- Open Pro Chambres pour les chambres d'hôtes
- Open Pro Meublés pour les meublés
- Open Pro Campings pour les campings
- Open Pro ReservIT pour les hôtels
- Open Billet ou Addock pour les gestionnaires de sites de visites, prestataires d'activités, organisateurs d'événements
- Open Boutique pour les professionnels du tourisme qui voudraient vendre des produits en ligne

Le professionnel paramètre son compte à l'aide des tutoriels vidéo et/ou manuels de formation transmis par son référent départemental et/ou local. Pour Addock, le professionnel est accompagné par un conseiller Addock.

Le professionnel doit prévoir la traduction de ses offres dans l'Open System/Open Expériences.

Le professionnel accède de manière autonome et depuis son outil à un onglet de suivi des ventes/réservations dans lequel il peut effectuer des extractions de données au format Excel.

Le professionnel constitue un fichier client personnel et informatisé. Il gère la relation client, du contrat au paiement, et la gestion des litiges éventuels.

2 – Mise à disposition d'une solution de paiement unique : One Shot Pay

Pour permettre au client internaute de régler en une seule fois par carte bancaire son panier multiproduits/multi-prestataires, il est recommandé au professionnel équipé d'Open Pro, Open Billet ou Open Boutique de choisir la solution de paiement One Shot Pay : <https://www.oneshotpay.com>

Cette solution de paiement est compatible avec toutes les banques. Le professionnel reçoit directement les paiements des clients internautes par virement et suit les transactions depuis son compte. Le professionnel doit renseigner la même adresse mail que celle qu'il utilise sur son compte Open System/Open Expériences.

Plus d'informations sur : http://documentation.open-system.fr/paiement/presentation_one_shot_pay.pdf

Avec l'outil Addock, une solution de paiement est directement intégrée.

3 – Fourniture d'un module de réservation

Le professionnel pourra intégrer sur son site internet et/ou sa page Facebook un module de réservation (widget direct) ou lien vers sa marque blanche pour vendre ses prestations en ligne.

4 – Multi-diffusion (Place de marché)

En tenant à jour un seul planning, les offres ou prestations proposées par le professionnel seront visibles et réservables en ligne sur les sites Internet suivants (selon sa zone géographique) en version française et étrangères – en plus de son propre site Internet. A ce jour, les sites qui intègrent la réservation via eRESA sont :

- www.enpaysdelaloire.com (tous les départements de la région Pays de la Loire sont concernés)
- www.valdeloire-france.com (départements 44 et 49)
- www.loireavelo.fr (départements 44 et 49, communes à 5 km de la Loire ; label Accueil Vélo et/ou label Loire à Vélo)
- www.anjou-tourisme.com (département 49)
- www.sarthetourisme.com (département 72)
- www.mayenne-tourisme.com (département 53)
- www.levignobledenantes-tourisme.com
- www.tourisme-bauge.com
- www.vallee-du-loir.com
- <https://www.vallee-de-la-sarthe.com>

Lorsque d'autres destinations ou sites thématiques intègrent la place de marché, le Vendeur en est informé.

ANNEXE 3 – DONNEES PERSONNELLES

1. OBJET

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

2. DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les opérations techniques permettant la gestion des clients concernant notamment les contrats ; les commandes ; les livraisons ; les factures ; la comptabilité et en particulier la gestion des comptes clients ; un programme de fidélité au sein d'une entité ou plusieurs entités juridiques ; le suivi de la relation client tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations et du service après-vente du Vendeur ; la gestion des demandes d'exercice de leurs droits par les personnes concernées.

La nature des opérations réalisées consistera : notamment à collecter, utiliser, modifier, enregistrer, organiser, conserver, extraire les Données.

La finalité du traitement est : l'identification des personnes physiques proposant une offre sur la Place de Marché afin de promouvoir cette offre et de faciliter la prise de contact ;

Les données à caractère personnel traitées concernent notamment : l'identité des Acheteurs : civilité, nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), numéro de télécopie, adresses de courrier électronique, date de naissance ; les données relatives aux moyens de paiement ; les données relatives à la transaction telles que le numéro de la transaction, le détail de l'achat, de l'abonnement, du bien ou du service souscrit ; les données relatives au suivi de la relation commerciale : demandes de documentation, demandes d'essai, produit acheté, service ou abonnement souscrit, quantité, montant, périodicité, adresse de livraison, historique des achats et des prestations de services, retour des produits, origine de la vente (vendeur, représentant, partenaire, affilié) ou de la commande, correspondances avec le client et le Vendeur, échanges et commentaires des clients et prospects, personne(s) en charge de la relation client ; les données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes ; les données relatives aux contributions des personnes qui déposent des avis sur des produits, services ou contenus, notamment leur pseudonyme ; Les catégories de personnes concernées sont : les Acheteurs de la Place de Marché ainsi que les éventuels profils utilisateurs des collaborateurs du Vendeur.

Pour l'exécution du service objet du présent contrat, le responsable de traitement met à la disposition du sous-traitant les informations nécessaires suivantes :

Durée du traitement : le sous-traitant sera autorisé à traiter les Données conformément aux présentes clauses pendant toute la durée du Contrat.

3. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-A-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

3.1. Obligations générales

Le sous-traitant s'engage à :

- a) **traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance, conformément aux règles de fonctionnement de la Plateforme ;**
- b) **traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement qui pourront être communiquées à Solutions&co.**

Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- c) **garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;**
- d) **veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :**
 - s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- e) **prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**

3.2. Sous-traitance

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « **le sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant fera appel aux sous-traitants ultérieurs suivants :

- Alliance Réseaux en tant qu'hébergeur ;
- d'éventuels prestataires de conseil spécialisés intervenant à la demande du client.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations de la présente annexe pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

3.3. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données et de se ménager lui-même la preuve qu'il a respecté cette obligation. Le sous-traitant pourra collaborer avec le responsable du traitement afin de reproduire sur la Solution les mentions d'informations rédigées par le responsable du traitement.

3.4. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au Client, à l'adresse email qu'il aura indiqué sur la Proposition Technique et Commerciale et/ou sur son compte Administrateur.

3.5. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par tout moyen (email ou lettre recommandée). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

3.6. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données sur les points suivants :

- Evaluation des mesures et mécanismes de sécurité mis en œuvre pour assurer la protection des données ;
- Evaluation de mesures envisageables pour faire face aux risques identifiés ou redoutés ;
- Chiffrage du coût des mesures envisageables ;

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Dans la mesure où cette assistance pourra conduire à mobiliser les équipes et ressources du sous-traitant, le responsable du traitement reconnaît et accepte que le sous-traitant pourra lui facturer le temps passé pour accomplir ces prestations d'assistance, à un tarif raisonnable de marché et non prohibitif.

3.7. Mesures de sécurité

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées pour sécuriser la confidentialité des données auxquelles il aura accès.

Le responsable du traitement demeurera responsable des mesures de sécurité suivante :

- Sensibiliser les Utilisateurs ;
- Gérer les habilitations des Utilisateurs ;
- Sécuriser ses postes informatiques / informatique mobile ;
- Protéger son réseau informatique interne ;
- Protéger ses locaux.

Le responsable du traitement demeure en toute circonstance responsable de la sécurité des données qui sont copiées, dupliquées, importées et récupérées depuis la Solution, dès lors que le sous-traitant n'est plus en mesure d'opérer la sécurité sur des données en dehors de son système d'informations.

3.8. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à :

- détruire toutes les données à caractère personnel demeurant sur ses systèmes de stockage sur ordre du Client.

Cette procédure doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

3.9. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles

3.10. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Toute demande d'audit devra être notifiée au sous-traitant par lettre recommandée avec accusé de réception.

La notification devra obligatoirement indiquer :

- le ou les traitements concernés par la demande d'audit ;
- les points sur lesquels le responsable du traitement souhaite auditer le sous-traitant ;
- le cas échéant l'identité de l'auditeur mandaté s'il est externe au responsable du traitement ;
- la date à laquelle l'audit est envisagé, celle-ci devant être au plus tôt 1 mois avant la date de la notification.

Le sous-traitant disposera d'un délai de 15 jours à compter de sa réception de la notification pour faire état de ses réserves au responsable du traitement. Ces réserves pourront porter sur :

- l'identité de l'auditeur en cas de risques de conflits d'intérêts, de risque d'atteinte au savoir-faire du sous-traitant, ou de concurrence déloyale ;
- la date proposée pour réaliser l'audit en cas d'impossibilité pour le sous-traitant d'assister l'auditeur à cette date (conges annuels, absence du DPO, période d'inventaire, etc.).

En tout état de cause, et au plus tard le jour de l'audit, l'auditeur devra obligatoirement avoir signé l'accord de confidentialité que le sous-traitant lui soumettra afin de protéger tout le savoir-faire et les secrets commerciaux du sous-traitant auxquels l'auditeur pourrait avoir accès lors de sa mission.

3.11. Les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent Contrat sont :

- Les personnels de l'Agence Départementale dont dépend le Vendeur ;
- Les personnels de Solutions&co gérant le Service Place de Marché ;
- Solutions&co en tant que personne morale aux fins de constituer un fichier régional.